



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 29 octobre 2021
Date d'affichage : le 29 octobre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt-et-un, sur convocation en date du 29 octobre 2021, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillard Michel, Maire

Présents : Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Jean-Paul Huou, Christelle Ardouin, Agnès Amorim, Edern Picault, Marc Guillot, Elodie Sabathier, Emmanuel Lemercier, Sophie Maure

Pouvoirs : Yannick Cercié a donné pouvoir à Daniel Lecomte
Julie Rabinand a donné pouvoir à Jean- Paul Huou
Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Nathalie Flauraud
Henriette Legal a donné pouvoir à Soizic Leroux
Céline Champenois a donné pouvoir à Agnès Amorim
Adeline Masson a donné pouvoir à Christelle Ardouin
Guillaume Lafaye a donné pouvoir à Stéphane Daufouy
Daphnée Blay a donné pouvoir à Sophie Maure

Absent : Thibaut Onasch

Edern Picault est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

OBJET : 2021/59 – Dénomination de trois impasses

Lors de la séance du 23 septembre 2021 , le conseil municipal a voté le lancement d'une campagne d'adressage des hameaux de la commune. Dans un premier temps, elle va concerner la partie sud de la commune éligible au déploiement en cours de la Fibre. Les grands principes d'adressage ont été actés, notamment le maintien du nom des lieux dits comme principe de base.

Cependant restent à dénommer trois impasses, se trouvant en croisement avec la route principale du lieu-dit.

Les habitants et riverains de ces impasses ont été consultés, et ont pour la plupart choisi pour nom de l'impasse, le nom du lieu-dit, ce qui n'est pas envisageable car il y a un risque de confusion pour les services de secours, sauf pour la Simonnaise où a été proposée la dénomination « Impasse du Catalpa ».

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20211105-202169-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2021

Les futurs noms de ces impasses ont donc été retenus par examen du cadastre et le choix de dénomination sur la base d'appellation cadastrale à proximité de ces hameaux.

Pour l'impasse se trouvant dans le hameau de la Moricaudais le nom d'« Impasse Les Sernes » a été retenu.

Pour l'impasse se trouvant au bout du hameau de la Quincièrre le nom d' « Impasse de La Baucloclodais » a été retenu.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide les dénominations « Impasse du Catalpa », « Impasse Les Sernes » et « Impasse de la Baucloclodais ».

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,
Le 05 novembre 2021

Le Maire, Michel Guillard

